

Au programme Canada au travail, 40 p. 100 des prestataires sont des jeunes. Le programme de formation s'intéresse tout particulièrement aux jeunes. Nous cherchons à relever ce défi. Cette année, 96.2 millions de dollars seront consacrés à la création directe de 60,000 emplois pour les jeunes, et nous allons placer 250 millions de personnes par l'intermédiaire de la main-d'œuvre. Donc, nous faisons notre part du travail.

**M. Dick:** Monsieur l'Orateur, comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est mal informé, comme il est ignorant, il ne sait même pas qu'il n'y a pas 250 millions de Canadiens. Comment arrive-t-il à en placer autant? Il vient de confirmer que le gouvernement dépense moins d'argent et engage moins de jeunes cette année qu'en toute autre depuis 1972, exception faite de 1976.

● (1502)

A cause des échecs passés et parce qu'on ne réussit pas encore aujourd'hui à résoudre le problème du chômage des jeunes, le ministre réexaminera-t-il les propositions actuelles concernant l'emploi des jeunes en vue de les rendre plus efficaces? La dernière fois que j'ai interrogé le ministre à ce sujet, il a déclaré que le conseil consultatif des jeunes s'était réuni deux fois et qu'il n'avait pas encore formulé de recommandations. En a-t-il maintenant présentées et si oui, le ministre en ferait-il part au Parlement et aux Canadiens en les déposant à la Chambre ainsi que tout autre conseil que le conseil a pu lui donner?

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, vu le grand nombre d'excellents programmes déjà adoptés, il convient, je crois, de donner au Conseil au moins la chance de les étudier. Il ne les examine pas au petit bonheur. Il a tracé un calendrier de réunions qui lui permettra d'examiner chaque programme tour à tour, de voir comment chacun pourrait être amélioré, comment le programme de formation au travail pourrait être encore plus efficace qu'il ne l'est déjà, qu'elle portée a le programme de crédit d'impôt à l'emploi sur les jeunes, enfin toutes ces questions-là. Ses membres sont là pour me donner des conseils afin que les jeunes Canadiens puissent bénéficier largement de l'aide gracieuse qui leur est offerte.

**M. Dick:** Les annoncerez-vous?

**Une voix:** Ou attendez-vous qu'on déclenche des élections?

#### LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné qu'il n'a pas été très clair à ce sujet hier soir, le ministre peut-il dire dans quelles provinces au juste la diminution de la taxe de vente entre en vigueur immédiatement et quelles provinces n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, comme il s'agit de la taxe de vente provinciale, il appartient à chaque province de choisir la date d'entrée en vigueur de la réduction. Sauf erreur, la plupart des provinces ont annoncé dès hier qu'elle entrerait en vigueur hier soir.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Après l'exposé qu'il nous a fait, le ministre peut-il nous dire, d'après les entretiens de dernière minute qu'il a eus avec ses homologues provinciaux, quelles provinces sont disposées à faire entrer le programme en

#### Privilège—M. Broadbent

vigueur dès aujourd'hui et quelles provinces procéderont par la voie législative, ce qui peut prendre un certain temps? Le ministre devrait savoir exactement de quoi il retourne et être capable de le dire à la Chambre.

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je ne peux pas parler au nom des ministres des Finances des provinces qui doivent faire une déclaration à ce sujet chacun de leur côté. Toutes les provinces ont accepté de collaborer; il est convenu que nous leur verserons l'équivalent de 2 p. 100 sur cette diminution de 3 p. 100. Nous avons fait une offre spéciale aux provinces Maritimes. Puisque cette taxe de vente relève de leur compétence, les provinces ont fait chacune une déclaration. La plupart des provinces ont annoncé hier que la réduction entrerait en vigueur immédiatement.

\* \* \*

#### QUESTIONS DE PRIVILÈGE

##### M. BROADBENT—LA FUITE POSSIBLE DE PRÉCISIONS SUR LE BUDGET

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je vous ai signalé hier que, de la façon dont il était rédigé, un article paru dans l'édition du samedi 8 avril du *Star* de Toronto montrait qu'il y avait eu fuite de renseignements sur le budget.

Le budget nous a été dévoilé hier soir, et il contenait effectivement les renseignements précis dont avait fait état l'article de ce journal. Monsieur l'Orateur, je vous ai prévenu hier que s'il semblait vraiment y avoir fuite, j'invoquerais de nouveau aujourd'hui à ce sujet la question de privilège. Je me vois maintenant dans l'obligation de le faire. Non seulement les renseignements précis publiés dans le *Star* de Toronto étaient-ils contenus exactement dans l'exposé budgétaire d'hier soir, mais j'aimerais également porter à votre attention, monsieur l'Orateur, que j'ai par la suite remarqué que l'édition de la veille du même journal contenait un article de M. Dalton Camp fournissant également les détails précis du budget au chapitre des changements apportés à la taxe de vente, changements qui touchent un certain nombre de provinces.

Je tiens à souligner que ces renseignements n'étaient pas donnés en termes généraux. On n'a pas affirmé que telle serait la tendance générale des dispositions budgétaires. A deux reprises, on a donné des détails précis. On a montré comment les variations de la taxe de vente toucheraient les différentes provinces. Ces renseignements se trouvent dans la chronique de Dalton Camp, dans l'édition du vendredi 7 avril du *Star* de Toronto, de même que dans un communiqué de nouvelles de l'édition du samedi 8 avril du même quotidien.

J'ai appris hier qu'au cours du bulletin de nouvelles nationales présenté le dimanche 9 avril au réseau CTV, on a donné non seulement les mêmes renseignements détaillés sur la façon dont les changements apportés à la taxe de vente toucheraient les différentes provinces, mais on a aussi affirmé catégoriquement que les avantages dont bénéficient les entreprises en matière de recherche et de développement seraient modifiés. On a dit également qu'un milliard de dollars seraient injectés dans l'économie afin de la stimuler. Le bulletin de nouvelles présentait ces informations comme des faits. Je répète que ces informations n'étaient pas présentées comme des hypothèses, des projections ou des rumeurs, avec un élément d'incertitude.